

SOMMAIRE

SOMMAIRE

⇒	EDITORIAL	p. 4
⇒	INFORMATIONS	p. 5
⇒	L'EQUIPE MUNICIPALE	p. 6
⇒	TARIFS COMMUNAUX	p. 7
⇒	URBANISME	p. 8
⇒	CONSEILS MUNICIPAUX	p. 9
⇒	TRAVERSE SOLAURE EN DIOIS	p. 13
⇒	NOUVELLES DE L'ECOLE	p. 15
⇒	AICA DU GLANDASSE	p. 18
⇒	L'OISEAU BLEU DU GLANDASSE	p. 19
⇒	SOLAURE EN FETES	p. 20
⇒	AMICALE LAIQUE	p. 20
⇒	ARTISANS, COMMERCANTS, PROFESSIONS LIBERALES	p. 21
⇒	QUELQUES NOUVEAUTES	p. 23
⇒	AGRICULTEURS	p. 25
⇒	CHRISTIAN REY	p. 26
⇒	INFORMATIONS PRATIQUES	P. 27
⇒	REPAS DE VILLAGE	P. 31
⇒	PETIT DEFI BRICOLAGE DE NOËL	P. 32
⇒	ETAT CIVIL 2021	p. 33



MAIRIE DE SOLAURE EN DIOIS

EDITORIAL EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis Sollauroises et Sollaurois

Alors que 2021 aura été encore une année difficile, nous aurions pu penser que le pire était derrière nous, la crise sanitaire liée au Covid se poursuit et la réalité à ce jour est toute autre : restons très vigilants.....!!!

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, cette année, une fois encore, de ne pas organiser notre traditionnelle cérémonie de vœux.

La vie a pu ainsi reprendre progressivement un cours plus normal, durant l'été et ce début d'automne. Les terrasses de cafés et les restaurants ont retrouvé leur animation. La rentrée scolaire s'est effectuée de façon satisfaisante. Les activités associatives et culturelles ont également connu un regain d'intérêt.

2021 aura été également marquée par les travaux d'aménagement de la traverse, qui à ce jour, touchent à leur fin. Nous espérons, qu'après tous ces désagréments, au cours de cette année, chacune et chacun d'entre vous, pourront apprécier ce nouveau cadre.

Encore un peu de patience et nous pourrons tous en profiter.

Cette année les illuminations festives seront minimales en raison de la fin tardive des travaux et nous vous prions de nous en excuser.

Que l'on soit conseiller municipal, adjoint ou maire, une seule chose nous anime: faire avancer les projets pour vous, pour nos enfants, pour notre commune.

Dans un autre registre, la crise que nous traversons nous a permis de voir arriver de nouveaux habitants: bienvenus à eux et que chacun puisse trouver son bonheur et un cadre de vie à la hauteur de ses attentes.

C'est avec une grande satisfaction que nous vous présentons ce nouveau numéro du bulletin municipal qui vous est distribué dans cette période de fêtes.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, de bonnes fêtes de fin d'année qui vous permettront, nous l'espérons, de vous ressourcer en famille et avec vos amis pour des instants si prisés et protégés que sont les fêtes de Noël et de fin d'année.

Etant donné le contexte sanitaire actuel nous préférons annuler les vœux de début d'année.

Nous vous souhaitons de passer de très joyeuses fêtes et une belle année 2022.

INFORMATIONS

Le personnel communal:

Employés communaux (tous à temps partiel):

- * BARNAUD Chantal
- * CHANAS Claudine
- * CHARLES NOLIBOS Véronique
- * MARCEL Virginie
- * REBOULET Jean
- * REY Christian
- * TIMEZAK Aurélie
- * TREBITSH –VACHER Sarah
- * WERDER Corine



Informations:

Les horaires d'ouverture de la mairie:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30

Téléphone: 04 75 21 81 03

Mail: mairiesolaure@gmail.com

Adresse: 36 rue de la mairie, 26150 SOLAURE EN DIOIS

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire: MOLLARD Maurice, retraité.

Première Adjointe: ALLEMAND Marie-France, retraitée.

Deuxième Adjoint: BONNET Yves, retraité.

Troisième Adjoint: ROUX Jean-Michel, retraité.

Quatrième Adjoint: BONNARD Alain, retraité, agriculteur.

Conseillers:

⇒ CARRER Jacqueline, retraitée.

⇒ CHANAS David, fonctionnaire territorial.

⇒ DELORT Sandy, chargée de relation entreprise à la Mission Locale.

⇒ DESTRAIT Florence, esthéticienne.

⇒ FRAUD Jean-Pierre, agriculteur.

⇒ GROSDIDIER Maryse, collaboratrice d'assurance.

⇒ LAGIER Jean-Claude, agriculteur.

⇒ LIOTARD Régis, agriculteur.

⇒ MONNOT Marie-Christine, retraitée.

⇒ REY Olivier, agriculteur.



Présentation des élus de gauche à droite:

DESTRAIT Florence, BONNARD
Alain, CARRER Jacqueline, ROUX
Jean-Michel, DELORT Sandy, REY
Olivier, GROSDIDIER Maryse,
LAGIER Jean-Claude, MONNOT
Marie-Christine, FRAUD Jean-
Pierre, BONNET Yves, MOLLARD
Maurice,

CHANAS David,
ALLEMAND Marie-France,
LIOTARD Régis.

TARIFS COMMUNAUX

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE:

Renseignements, visites et disponibilités en Mairie.

Week-end

- ⇒ Habitants de SOLAURE EN DIOIS : 150€
- ⇒ Extérieurs: 280€

Locations semaine

- ⇒ Demi-journée (habitants) : 45€
- ⇒ Demi-journée (extérieurs) : 50€
- ⇒ Journée (habitants) : 80€
- ⇒ Journée (extérieurs) : 85€
- ⇒ Soirée (habitants) : 80€
- ⇒ Soirée (extérieurs) : 100€
- ⇒ Journée + soirée (habitants) : 125€
- ⇒ Journée + soirée (extérieurs) : 150€

Cautions

- ⇒ Dégradations : 400€
- ⇒ Ménage non fait : 80€
- ⇒ Clé de l'entrée : 110€

CIMETIERE

Renseignements, et démarches en Mairie

- ⇒ Concession trentenaire : 170€
- ⇒ Concession cinquantenaire : 300€
- ⇒ Case columbarium trentenaire : 300€

URBANISME

Les différentes autorisations d'urbanisme:

Le Certificat d'Urbanisme (CU)

- * Le formulaire cerfa n°13410*4
 - * Choisir entre le CUa et CUb
- Le **certificat d'urbanisme de simple information (CUa)** est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné.
- Le **certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)** permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable.

La Déclaration Préalable (DP)

Permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. (construction nouvelle comprise entre 5 m² et 20m², construction d'un mur, construction d'une piscine, changement de destination d'un local....)

Le Permis de Construire (PC)

Un permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur. Un PC est obligatoire pour toutes nouvelles constructions de plus de 20 m² de surface au sol. Pour toutes constructions supérieures à 150m², un architecte est obligatoire.

- * Travaux créant une nouvelle construction
- * Travaux sur une construction existante

Le déroulé de l'instruction de votre dossier :

Vous devez déposer votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme à la mairie du lieu des travaux.

La Mairie transmet votre dossier au Service Instructeur Mutualisé (SIM) de la CCD.

Le SIM instruit le dossier en vérifiant le respect des règles d'urbanisme en vigueur.

Avant de démarrer les travaux , il faut attendre de recevoir un arrêté d'autorisation signé du Maire (en cas de refus, vous ne pouvez pas commencer les travaux).

Un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est en cours d'élaboration.

CONSEILS MUNICIPAUX

Nous vous rappelons que tous les comptes rendus de Conseils Municipaux sont consultables à l'accueil de la mairie.

SEANCE DU 15 JANVIER 2021

- * Demande de subvention (Département et Agence de l'eau) pour le projet d'investissement du réservoir d'eau des DERBONS.
- * Ecole rentrée 2020/2021, des travaux ont été effectués pour la rentrée 2020 , afin de gagner de la place. Malgré cela la classe du Directeur reste surchargée. La commune de Laval d'Aix aurait et pourrait mettre une salle (ancienne école) de classe à disposition. Accord de principe (DASEN, Sous Préfecture, Conseil Municipal de Laval D'Aix)

SEANCE DU 05 FEVRIER 2021

- * Le Maire informe les conseillers Municipaux sur les changements prévus pour la rentrée scolaire 2021-2022. Le Maire propose aux conseillers Municipaux la réouverture de l'école de la commune de Laval-d'Aix pour permettre la délocalisation temporaire de la classe de CE2, CM1 et CM2.
- * Monsieur le Maire expose aux conseillers Municipaux que la commune de SOLAURE EN DIOIS a été retenue pour bénéficier d'une couverture mobile 4 opérateurs par un arrêté du gouvernement. Ce dispositif de couverture ciblée vise à améliorer la couverture de zones « dites blanches », fait partie des obligations des opérateurs de téléphonie. Un relais sera implanté sur la commune dans 2 ans par l'opérateur BOUYGUES (4G).

SEANCE DU 15 MARS 2021

- * Le Maire expose que pour le projet d'investissement envisagé de l'école, il y a lieu de conventionner avec le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et de l'Environnement). Pour cela, nous envisageons une convention tripartite entre le CAUE, la commune de SOLAURE EN DIOIS et le SIVOS. Le SIVOS se proposant de financer cette convention.
- * Le Maire rappelle que le CEREMA (Centre d'Etudes et expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), est placé sous la tutelle du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et du Ministre de la cohésion des Territoires. Au mois de décembre 2020 le Gouvernement a mobilisé 40 000 000.00€ pour venir en appui à l'ingénierie des collectivités. Cet organisme va organiser un recensement du patrimoine Ouvrages d'art des communes, et élaborer un carnet de santé de ces ouvrages.

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

- * Budget Primitif 2021, vote des deux taxes. A l'unanimité le Conseil Municipal vote les taux suivants:
 - ⇒ T.F.B: 24.06%
 - ⇒ T.F.N.B: 42.96%
- * La secrétaire présente ensuite le budget primitif 2021, les principales opérations sont:
 - ⇒ Aménagement de place (coin du Paradis)
 - ⇒ Aménagement de la Traverse de Pont de Quart

SEANCE DU 11 MAI 2021

- * **Subventions Associations 2021:**
- ⇒ AVI-AVAD
- ⇒ ADG MARPA
- ⇒ Que du bonheur dans le Diois
- ⇒ Buenas Ondas Collectif
- ⇒ Association APACH animation auprès des personnes âgées
- ⇒ AFSEP (Association des sclérosés en plaque)
- ⇒ Restos du cœur
- ⇒ Secours Populaire Français
- ⇒ Association SURYA (yoga sur chaises)

SEANCE DU 14 JUIN 2021

- * Le Maire informe les conseillers Municipaux que suite à la visite du CAUE le 03 juin 2021, la collectivité a besoin d'environ 2000 m² de foncier, (570 m² de bâti + 1400m² pour la cour et le parking).

Le bâti se décompose comme suit:

- ⇒ 420 m² pour le scolaire et périscolaire
- ⇒ 150 m² pour la cantine: cuisine et réfectoire

SEANCE DU 27 JUILLET 2021

- * Le Maire expose que des aides financières départementales peuvent être obtenues pour l'acquisition de matériel de déneigement. Il est proposé de signer une convention.

SEANCE DU 24 AOUT 2021

En préambule à la réunion une visite des différents terrains susceptibles de convenir à la construction de la future école était organisée.

- * Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour que l'étude de faisabilité se porte sur la parcelle AC 203 et autorise le Maire à lancer les démarches conjointement avec le SIVOS.

Une pré étude va pouvoir être menée avec le CAUE en vue de l'investissement d'un futur groupe scolaire.

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

- * Le Maire présente un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur de défense extérieure contre les incendies et pour la création d'un réservoir d'eau potable.
- * Le Maire informe les Conseillers Municipaux la convention unique santé et sécurité au travail.

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

- * Maurice MOLLARD, Maire, soumet au Conseil Municipal le projet de mise en place de la coupure de l'éclairage public. Extinction éclairage public du vieux village. Proposition d'extinction par plages horaires de 22h00 à 6h00.
- * Le Maire présente aux conseillers municipaux les modalités de mise en œuvre du site de compostage public partagé. En accord avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte et les plans de prévention des déchets régionaux et locaux, la CCD souhaite développer le compostage de proximité: domestique, partagé et autonome. C'est la méthode la moins onéreuse et au moindre impact écologique: pas de transport inutile, pas de traitement industriel et un enrichissement du sol des jardins.
- * Approbation du règlement service de l'eau. Monsieur le Maire rappelle que le règlement de service est obligatoire, il est le seul document opposable aux usagers et donc, de ce fait indispensable.
- * Le Maire présente la Convention d'accompagnement de l'ADIL pour le projet de la nouvelle école.

TRAVERSE DE SOLAURE EN DIOIS

Dans un contexte assez compliqué, cette année 2021 aura été marquée par les travaux de la traverse, en commençant par le déplacement de la ligne Orange (débuté en octobre 2020) et se sont enchainés tout au long de cette année 2021.

Ces travaux devenaient plus que nécessaires et urgents pour des raisons diverses (eau potable, séparatif eau pluviale et assainissement, mauvais état de la chaussée, création de places de parking, embellissement...)

Afin de ne pas perdre plus de temps, il a été décidé de les maintenir durant la période estivale.

Je profiterai de ce bulletin, pour remercier:

- ◇ tous les riverains, pour leur patience et leur compréhension, pour le bruit, la poussière et la gêne occasionnée pour accéder chez eux,
- ◇ Les agriculteurs ayant des activités intenses tout au long de l'été et bien sûr les vendanges et les difficultés pour traverser le chantier avec les engins ou devant patienter aux feux.
- ◇ Et bien sûr tous les usagers de la route quels qu'ils soient.

En images les étapes des travaux :



Dernières heures de la boulangerie....



Création du parking





Enfouissement de
tous les réseaux



Trottoirs en béton désactivé et
goudronnage



Les travaux sont terminés, les résultats sont là et j'espère que chacune et chacun appréciera ce nouveau cadre.

Un grand merci aux financeurs Etat, Région, Département et agence de l'eau.



LE DÉPARTEMENT



NOUVELLES DE L'ECOLE

NOUVELLES DE L'ECOLE

Notre école à deux têtes....

En cette rentrée 2021, les murs de l'école de Solaure étant devenus trop petits devant le nombre important d'enfant (40), nous avons dû trouver une solution décente pour pouvoir les accueillir.

Après discussions au sein du SIVOS et des trois Mairies, demande d'autorisation auprès de l'administration et de l'académie, décision est prise en janvier 2021 de délocaliser la classe des grands (CE2, CM1 et CM2) dans l'ancienne école de Laval d'Aix (commune dans le périmètre du SIVOS). Je remercie très sincèrement tous les intervenants (Mairies, Département, Région, élus locaux, artisans, employés communaux, professeurs des écoles, parents d'élèves) qui nous ont permis d'avoir nos deux classes dans des écoles différentes en ordre de marche pour la rentrée.

Sur SOLAURE EN DIOIS, la classe des petits (GS de maternelle, CP et CE1) pour 16 enfants sous la direction d'Aurélie ROUVIER les lundis et mardis. La fin de semaine est assurée par Cécile POMMIER.

Sarah TREBISH-VACHER s'occupant de la partie accompagnement à la vie scolaire.

Yves BONNET, Président du SIVOS



La rentrée 2021 a été un peu particulière pour les enfants de CE2/ CM1/ CM2 de l'école du SIVOS.

En effet, elle n'a pas eu lieu à SOLAURE, mais à LAVAL d'Aix où nous avons déménagé. Avec vingt quatre élèves (11 CE2, 4 CM1, 9 CM2) et trois adultes (Olivier, Setsuko, et Ophélie), nous n'avons plus assez de place dans les locaux de l'école de Pont-de-Quart. L'ancienne salle de classe de LAVAL-D'Aix et une pièce attenante étaient disponibles, elles ont été rénovées et aménagées pendant l'été pour nous accueillir.

C'est ainsi que le jeudi 2 septembre, la classe de Laval d'Aix a fait « la une » de la presse régionale. L'école ouvrait à nouveau dans le village 59 ans après sa fermeture. D'anciens élèves, des élus, des journalistes étaient là. Nous avons été photographiés, interviewés... Depuis, nous nous sommes installés, nous avons repris nos petites habitudes de travail et nous nous sommes aussi promenés pour découvrir le village et ses allers-retours de la navette rythment nos journées. Nous faisons du sport dans un grand pré fauché, juste à côté d'une truffière. Ce printemps, nous profiterons des sentiers pour aller à Pont-de-Quart ou au Vieux Aix et pourquoi pas jusqu'à Montmaur... La nouvelle organisation mise en place pour l'école du SIVOS fonctionne bien, même si les « grands » ne peuvent plus intégrer les « petits » à leurs jeux.

Olivier PIERRUGUES, Directeur de la classe située à LAVAL D'AIX



Une rentrée des classes sereine a eu lieu à l'école de Pont-de-Quart.

Deux enseignantes accompagnent les élèves dans leurs apprentissages: Aurélie ROUVIER (lundi et mardi, assure la direction de l'école) et Cécile POMMIER (jeudi et vendredi). Sarah TREBITSH VACHER, ATSEM est présente, toute la semaine.

L'école accueille 15 élèves en Grande Section, CP et CE1.

Quatre nouveaux élèves sont scolarisés à l'école : Maia, Mélusine, Giulian et Mila.

Depuis septembre, il n'y a plus qu'une classe à l'école de Pont-de-Quart puisque les locaux ne permettent plus d'accueillir tous les élèves.

Une nouvelle disposition de classe attendait donc les enfants le 1er septembre: une ouverture a été créée entre les 2 classes, ce qui permet d'agrandir l'espace.

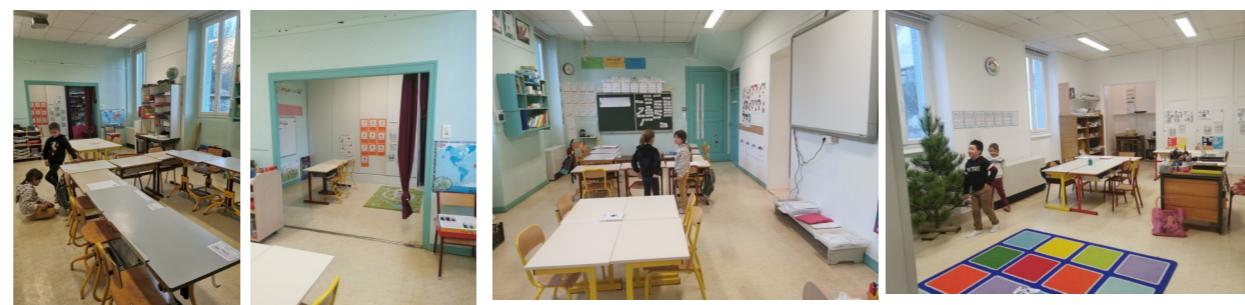
J'ai proposé aux élèves qu'ils s'expriment sur leur nouvelle classe et sur leur vie à l'école, voici leurs ressentis:

« Maintenant, il y a une ouverture dans la classe, elle nous permet de nous déplacer entre les deux classes. C'est plus grand et on a plus d'espace pour nous. On peut avoir des coins jeux sans déranger les copains et les copines. C'est calme. »

« J'aime bien manger à la cantine. J'aime bien les maths, des grands puzzles, du français, la géométrie et le fichier Picbille. J'adore lire. C'est chouette de faire du trapèze en récréation. On a fêté des anniversaires et nous sommes allés au cinéma voir *le chant de la mer* »

Tout le monde se sent bien dans ce nouvel espace!

Aurélie ROUVIER, Directrice de la classe située à SOLAURE EN DIOIS



AICA SOLAURE GLANDASSE



L'AICA Solaure Glandasse vient de mettre en place l'élimination de ses déchets de venaison par un équarisseur. Sous l'égide de la Fédération Départementale de Chasse de la Drôme et grâce, pour partie, à un financement de la région Auvergne Rhône Alpes, cette opération permet d'éliminer les déchets de chasse dans le strict respect des conditions sanitaires et environnementales.

Une convention a été signée avec la mairie concernant la zone de stockage et de manutention du bac à déchets.

L'AICA souhaite, à chacune et chacun d'entre vous ses meilleurs vœux pour l'année 2022.



L'OISEAU BLEU DU GLANDASSE

L'OISEAU BLEU DU GLANDASSE

L'année 2021 a commencé comme elle a fini, confinement pour tout le monde.

Aucune activité au sein du club, mais nous avons voulu garder un lien :

L'AICA nous ayant donné des morceaux de sanglier, avec l'aide d'Anaïs Gary et Richard Perrier nous avons offert un petit sac avec de la terrine, une jacinthe et des papillotes.

Tout cela a été distribué aux adhérents avant Noël

Le 6 janvier, le club a offert un repas confectionné par les MAROKI Père et fils (Auberge Archiane). Les repas ont été livrés chez chacun de nous.

Une fois déconfinés, nous avons repris les jeux en extérieur.

Le PIQUE NIQUE a eu lieu le 30 juin, le soleil était de la partie. Apéritifs et barbecue étaient offerts par le Club.

Depuis le mercredi 15 septembre, une trentaine de personnes ont repris les activités du Temps Libre : Scrabble, belote, rami et en extérieur les jeux de boules.

Des projets pour le dernier trimestre 2021 :

Repas chasseur : Mercredi 03 Novembre

Repas de Noël : Mercredi 15 Décembre

Buches : Mercredi 22 Décembre

Bienvenue aux nouveaux adhérents.

Nous espérons vous revoir Toutes et Tous en 2022.

Le Bureau



SOLAURE EN FETE

FETE EN AIX FAIT PEAU NEUVE ET DEVIENT SOLAURE EN FETE

Encore une année sans la vogue de Solaure... Au vu du contexte sanitaire au début de l'été nous avons préféré cette année encore ne pas faire la vogue. Nous espérons que ça sera la dernière année sans.

Nous avons profité de ce moment de creux pour nous mettre à jour dans l'administratif et faire les modifications de l'association.

Le bureau a fait place aux jeunes du village : Aurore FRABOULET a été nommée en tant que présidente, Gautier REY en tant que trésorier et Léa BAROZZI comme secrétaire.

Nous avons également changer le titre de l'association afin d'être en adéquation avec la fusion Molières - Aix -en-Diois.

Dorénavant, il ne s'agit plus de « Fête en Aix » mais « Solaure en Fête ».

Voilà pour les nouvelles de l'année, nous espérons vous retrouver l'année prochaine pour une vogue encore plus festive. Nous n'avons pas encore arrêté la date de la vogue, mais comme à son habitude elle sera soit le dernier week-end de juillet soit le premier d'août.

Si vous souhaitez venir nous rejoindre pour organiser cet évènement c'est avec plaisir, n'hésitez pas à nous contacter.

Aurore FRABOULET, Présidente de SOLAURE EN FETE

AMICALE LAIQUE

En vue de la situation sanitaire de l'année passée l'Amicale Laïque n'a pu organiser d'événements. Avec l'arrivée de nouveaux élèves, et de leurs parents, nous espérons pouvoir créer une nouvelle dynamique pour cette année scolaire. Des changements vont être apportés aux missions de l'association par la rédaction, en cours à l'heure actuelle, de statuts plus adaptés à la nouvelle vie de l'école. Nous espérons que cet élan permettra de créer une dynamique enthousiaste et pérenne.

Audrey pour l'Amicale Laïque

ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBERALES



Cathy COIFFURE : Coiffure à domicile
DESROCHES Marie : Gestes harmonie postures
DESTRAIT Florence : Esthéticienne, massage
DUQUESNE Sandrine : Intégration structurale
GUERY Olivier : Kinésithérapeute
HEYRAUD Kouka et Pierre TRIHAN : Cabinet infirmier du Glandasse
MONIER Jocelyne : Réflexologue



AGUERA Alain : Electricité
BUTUCEA Gheorghe : Maçonnerie
CAUDAL François : Ferronnerie, serrurerie
C2P CONCEPT : Travaux et maçonnerie
DIOIS GRAVIER : Fournitures graviers et sable
ESTELLE ET FILS : Plombier et chauffagiste
FIALON Jean Marc : Plâtrier, peintre
LEDOUX Grégory : Peinture
PINCHE Frédéric : Plomberie, chauffage
PLANISTONE : cuisines et plan de travail
ROUX Christian : Vente, pose de revêtements de sols et de murs
WAGNER Arnaud: Travaux de charpente et maçonnerie



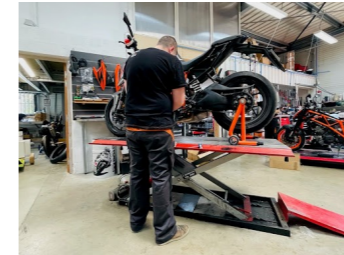


BAOBAB (CENDRIER) : Paysagiste

MARCEL Nicolas : Paysagiste

AMC MOTO (VIEUX Cédric) : Garage moto et motoculture

LEBLANC Ludovic : Garage du Glandasse



DISTILLATION : Distillerie de lavande

GARY Anaïs : Artisan Floral

GOURDON Maryline : Calandre graphiste

GUILLAUME Brigitte : Agence immobilière

HUGAND Stéphane : Service+

RICHARD Cécile : Formation sécurité



BONNARD Thomas : D J Night Fever Animation

CAFE DE LA MAIRIE : Bar, tabac

DAKOTA : Centre équestre

LE LABO : Ecole de cirque

LES P'TIS BRAS : Compagnie de cirque



QUELQUES NOUVEAUTES

Avec sa marque *BB Caloune*, Pascale vous propose toute une gamme d'articles pour bébés et enfants allant de la peluche musicale au sac à dos pour la maternelle.

Le petit + : en choisissant vos tissus vous pouvez avoir un article unique qui vous ressemble.

N'hésitez pas à la contacter par mail contact@bbcaloune.fr

FB : BB Caloune

Insta : bbcaloune



Atelier d'Auxa.

Crée en janvier 2021, visible sur Face Book et Instagram.

Création et production d'articles utiles et pratiques. En textile, laine et des accessoires de décoration pour la maison. Sacs, pochettes, porte feuilles, bouchons...

Les articles sont souvent des pièces uniques et je fais également du sur mesure.

Fabrication qui s'inscrit dans une démarche de recyclage.

100% fait main.



Cabinet infirmier du Glandasse,

Après plusieurs années d'exercice dans l'ouest de la France et sur Paris, c'est avec joie et enthousiasme que j'ai rejoint en début d'été Kouka HEYRAUD au sein du cabinet infirmier du Glandasse. Au travers de cette installation, mon intention est de continuer à proposer des soins infirmiers de qualité sur la commune et ses environs ainsi que sur le secteur du Haut-Diois. Infirmier diplômé depuis 2011, j'ai pu évoluer au sein de différents services hospitaliers dont la réanimation, les soins intensifs ainsi que la médecine polyvalente. A présent, j'aurais plaisir à arpenter les magnifiques routes dioises pour venir à votre rencontre. »

Pierre TRIHAN

La réflexologie plantaire est une technique manuelle ancestrale.

Elle est basée sur le principe qu'à chaque organe, à chaque glande, à chaque partie du corps, correspond un endroit précis sous ou sur le pied.

La stimulation de ces zones réflexes permet de libérer les tensions et de stimuler la vitalité.

Elle tend à rétablir l'équilibre intérieur.

Elle s'adresse à tous les âges.

MONIER Jocelyne (397 Rue Paul Brès)



Je m'appelle Marie MENONI et je suis créatrice d'accessoires et rénovatrice d'assises.

J'ai commencé la couture et le rempaillage en 2017, et j'ai créé mon entreprise Marie Récup'R en 2019.

Mes créations sont des pièces uniques, faites à la main et 100% récup.

Je valorise des matières de seconde main (coupons de tissus, draps, chemises, bois, clous...), que je trouve ou que l'on me donne et qui m'inspire, pour créer des accessoires de mode et zéro déchet.

J'utilise la corde de coton recyclé fait artisanalement en France pour rénover toutes sortes d'assises (chaises, tabourets, transats...)

Chez Marie Récup'R, rien ne se perd, tout se transforme pour une nouvelle vie.

E-mail : marie.menoni26@gmail.com

Site internet : www.marierecupr.fr

Instagram : @marierecupr



AGRICULTEURS



EARL de Satayas (BONNARD Mathieu), polyculture, élevage de poules



CATIER Denis, Sylvie et Sophie, élevage de brebis



FRAUD Jean-Pierre, Aude, viticulteur, nuciculteur

GARY Clément, viticulteur, nuciculteur

HUET Pascal, élevage de chèvres et vente de fromages



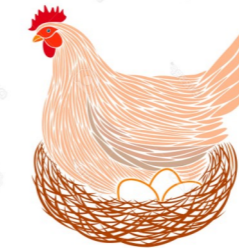
LAGIER Jean-Claude, viticulteur, nuciculteur

LIOTARD Aime, élevage de brebis



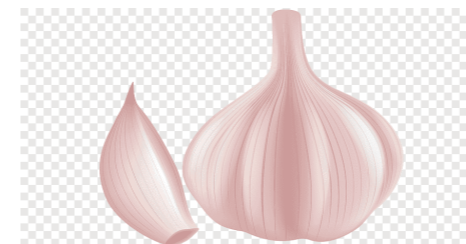
LIOTARD Régis, Aurélie, élevage de poules pondeuses et viticulteur

REY Christian, viticulteur



REY Olivier et REY Gautier, viticulteur, culture aulx, polyculture

VINCENT Bruno, viticulteur



CHRISTIAN REY



**Après 17 ans de bons et loyaux services au sein de notre commune.
Christian va faire valoir ses droits à une retraite bien méritée.
Au nom de tous, les élus et ses collègues de travail, Christian nous te souhaitons
une longue et heureuse retraite.**

Christian a intégré la collectivité en mai 2004 sous le mandat d'Hervé GUIHUR après avoir travaillé quelques années dans les établissements GRISAL puis PUILLET.

Chacun de nous, élus et habitants avons pu apprécier la compétence et la disponibilité de Christian et surtout sa connaissance parfaite des différentes structures de la commune (réseaux d'eau, voirie, espaces verts...), qui ont permis d'intervenir efficacement en toutes circonstances, même les week-ends ou jours fériés, ce en quoi nous le remercions sincèrement.



Pour assurer la continuité des services Jean REBOULET a été recruté sur le poste de Christian.

INFOS PRATIQUES

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune afin de récupérer un contrat d'abonnement au réseau d'eau, à l'assainissement et pour éventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

Journée défense et citoyenne

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son lieu de domicile pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Cette attestation peut-être demandée lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat, permis de conduire...)

Le jeune recensé reçoit une convocation écrite lui indiquant la date de sa JDC entre la date de son recensement et celle de son 18ème anniversaire.

Le jeune recensé est inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Il pourra voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

PACS

A la mairie de résidence des 2 partenaires.

Lorsque l'ensemble des pièces sera réuni, il conviendra de déposer au secrétariat de mairie; après les vérifications d'usage les 2 partenaires devront se présenter ensemble à la mairie, sur rendez-vous, pour l'enregistrement de la déclaration du PACS.

Démarches en ligne

Pour toute démarche et/ou renseignement, vous pouvez consulter le site: service-public.fr.

Le secrétariat de la mairie reste bien sûr à votre écoute et à votre disposition, par téléphone ou par e-mail, ou pendant ses heures d'ouverture.

Inscription sur les listes électorales

Depuis le 01/01/2019, les électeurs peuvent demander leur inscription tout au long de l'année, soit au secrétariat de mairie, soit par internet (sur mon.service-public.fr). Ces informations viendront alimenter le Répertoire Electoral Unique.

Information sur la qualité de l'eau

Liens pour la consultation des résultats d'analyses d'eau:

<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=84>

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable>



De nouvelles consignes de tri pour les déchets

Les consignes de tri ont évolué afin de recycler davantage, notamment le plastique, grâce à des investissements dans les centres de tri. C'est donc la poubelle jaune qui va se remplir plus vite car on peut désormais y mettre tous les emballages et les papiers. **Maintenant, tous les emballages vont dans le bac jaune:** une facilité mais surtout une plus grande quantité recyclée.



Un composteur partagé A côté de la mairie de Solaure A la disposition de tous, 24h/24, 7j/7

Qu'est-ce que je peux mettre dedans ?



Restes de repas
d'origine végétale



Marc de café,
filtres, sachets de thé



Fruits et légumes
abîmés et épluchures



Fruits
à coques
broyés



Coquilles
d'oeuf
broyées



Essuie-tout,
papier non
imprimé



Mettre en petits bouts les apports facilite le compostage !

Qu'est-ce que je ne dois pas mettre dedans ?



Restes de
viandes et
de poisson



Litières
d'animaux et
excréments



Filtres de
cigarettes



Laitage



Huiles et
sauces



Sacs plastiques
même
bio-dégradables



Papiers
imprimés



Branches, tontes,
feuilles

-Merci de ne pas non plus mettre les cendres dans le composteur-

Comment dois-je faire pour déposer mes biodéchets ?

- Je collecte mes épluchures et autres matières compostables dans un petit seau que j'emmène au composteur tous les 2 à 5 jours.
- Le composteur comporte **3 bacs différents**. Pour ne pas me tromper, chaque bac a un panneau signalétique qui définit sa fonction.
- Je vide mon seau dans le **bac d'apport**
- J'ajoute de la matière sèche que je prends avec mon seau vide dans le **bac de matière sèches**. (½ seau de matière sèche par seau d'apport).
- Je donne un coup de griffe (fixée au bac d'apport) pour mélanger et aérer les matières

**Pays
Diois**

aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Pourquoi installer un composteur partagé de quartier ?

Pour votre bien-être !

Séparer les matières compostables, c'est alléger le poids de la poubelle grise et mettre fin aux mauvaises odeurs (qui sont dues à la fermentation des matières organiques dans les sacs poubelle).

Parce que la loi nous oblige à un tri séparé des déchets compostables

D'ici décembre 2023, tout habitant en France devra avoir une possibilité de trier à la source ses déchets organiques. Dans le Diois, c'est le compostage de proximité qui a été choisi : faire de nos déchets une ressource pour enrichir le sol de nos jardins et jardinières, représente un bel objectif. C'est aussi la solution la plus économique et écologique qui réduit notre bilan carbone.

Pour réduire la quantité de nos déchets transportés dans la Vallée du Rhône

Aujourd'hui, la poubelle grise est encore composée de plus de 35 % de matière compostable. Réduisons le poids de nos poubelles. Cela permettra de diminuer les collectes et les transports des ordures, de diminuer la quantité traitée dans un centre industriel et de limiter les coûts de gestion de nos déchets.

Parce que c'est l'occasion de penser l'aménagement de son quartier

Imaginez cet emplacement en lieu de convivialité. Les composteurs partagés peuvent être initiateurs d'autres aménagements. A vous, habitants du quartier, de nous aider à repenser ces espaces urbains.

A qui m'adresser si j'ai des questions ou si je veux donner un coup de main ?



Anaïs et Gheorghe sont les premiers référents. Ils vérifient qu'il n'y ait pas d'erreurs dans les apports, brassent le compost et assurent un bon équilibre des matières pour qu'un compost de qualité soit obtenu. Si vous voulez les rejoindre, adressez-vous à la mairie ou contactez la CCD, vous serez formés et accompagnés.

Vous pouvez aussi contacter la CCD pour toute question : preventiondechets@paysdiois.fr ou 04 75 22 29 44

Les référents sur la commune de SOLAURE EN DIOIS sont Anaïs GARY et Gheorghe BUTUCEA .

Le composteur se situe sur le petit parking juste après la mairie.

REPAS DE VILLAGE

REPAS DE VILLAGE

Date à retenir :

Dimanche 12 juin 2022, un repas partagé au coin du Paradis organisé par les habitants du village. Ce sera l'occasion de partager un moment de convivialité entre les habitants de la commune.

Une surprise attendra prochainement les enfants au coin du paradis:

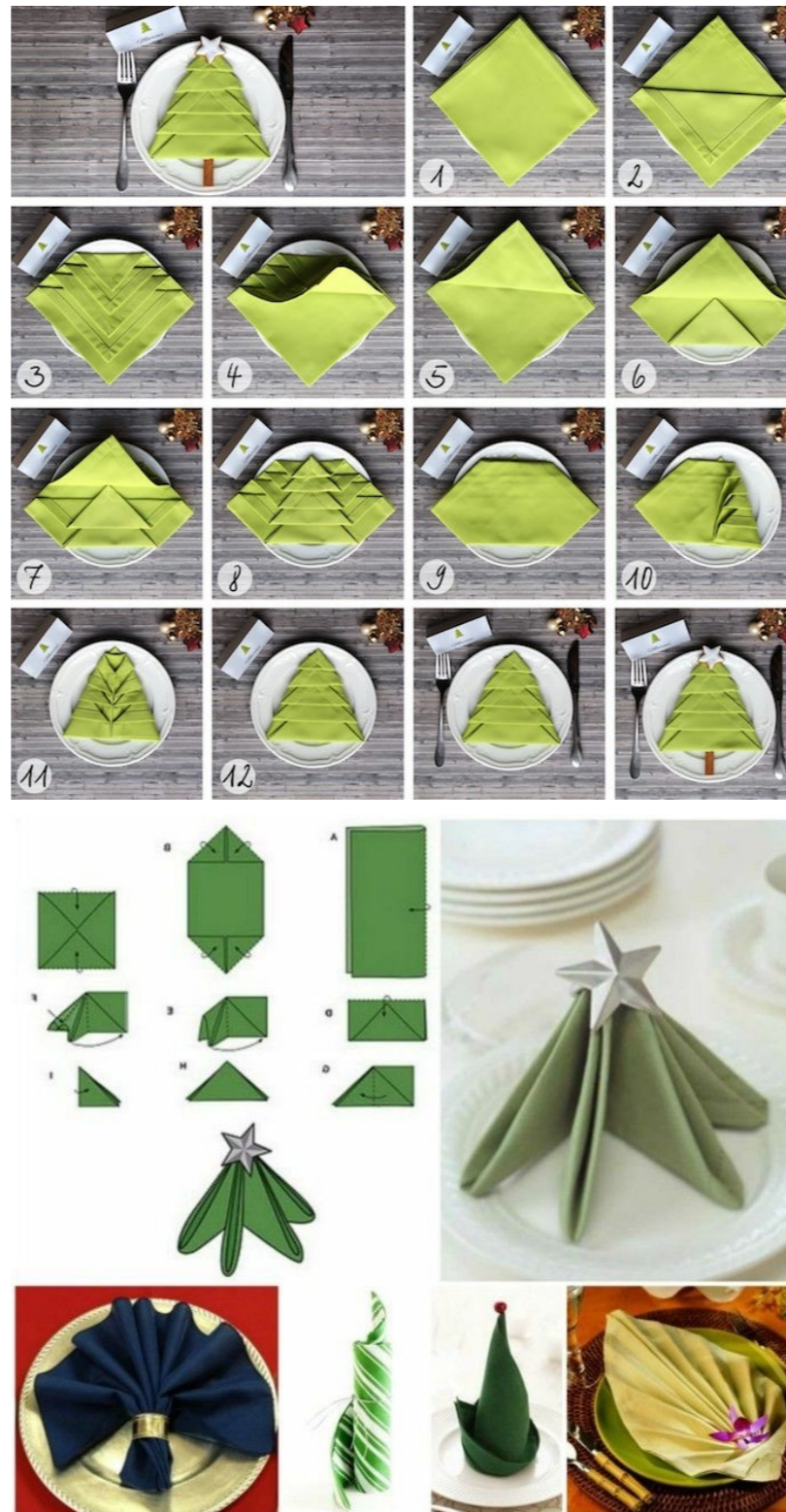
Voici un avant goût de la surprise pour patienter, affaire à suivre.....



Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants que nous avons le plaisir d'accueillir à SOLAURE EN DIOIS.

PETIT DEFI BRICOLAGE DE NOËL

PETIT DEFI BRICOLAGE DE NOËL



Atelier création avant Noël:

Un défi vous est lancé. Voici deux plans de pliage de serviette en papier pour votre table de Noël.

Il faut vous munir de serviette verte, petits bâtons en bois, des étoiles et du ruban brillant.

AMUSEZ-VOUS BIEN!!!!

ETAT CIVIL

ETAT CIVIL

⇒ CARNET ROSE et BLEU

- ◇ Louise GARY née à Valence le 01 juin 2021
- ◇ Alessandro VIVENZIO né à Montélimar le 24 septembre 2021
- ◇ Ava DE GIORGIO née à Valence le 26 septembre 2021

Nos félicitations aux heureux parents.



⇒ CARNET BLANC

- ◇ Thomas BONNARD et Mathilde CHAPTINEL pacés le 8 mars 2021
- ◇ Clément GARY et Amélie DELAPORTE mariés le 27 mars 2021
- ◇ Kévin ODDON et Carolina RODRIGUES PEREIRA ANSELMO mariés le 6 juillet 2021

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés et pacés



⇒ ILS NOUS ONT QUITTES CETTE ANNEE

- ◇ M. Armand BARNIER décédé le 15 janvier 2021 à VALENCE
- ◇ M. Jean LIVACHE décédé le 18 janvier 2021
- ◇ M. LEMAN décédé le 18 avril 2021
- ◇ Mme Gilberte LAMBERTI décédée le 20 juin 2021 à DIE
- ◇ M. Pierre FRAUD décédé le 24 juin 2021 à DIE
- ◇ M. Jean-Marc HEMBISE décédé le 25 septembre 2021 à SOLAURE EN DIOIS

Nos sincères condoléances aux familles.

